

## **VOYAGES SCOLAIRES**

**VOYAGE EN ALLEMAGNE (FRIBOURG) du 11 au 15 avril 2022**

### **DOCUMENT UNIQUE DE CONSULTATION**

**Procédure de consultation : Procédure adaptée**  
**Articles L2123-1 et R2123-1 du code la commande publique.**

**Date limite de réception des offres :**  
*Uniquement par voie dématérialisée sur la plateforme du site de l'AJI*

**Lundi 8 novembre 2021 à 12h00 (heure de Paris)**

**Le présent document comporte 6 pages numérotées de 1 à 6**

## **Article 1 – Objet de la consultation**

Le collège A.G. Monnet souhaite passer un marché pour la réalisation d'un voyage scolaire :

- À destination de : Fribourg (Allemagne)
- D'une durée de 5 journées – 4 nuits
- À compter du 11 avril 2022 au vendredi 15 avril 2022.
- Nombre prévisionnel de participants : entre 38 et 40 élèves et 3 accompagnateurs.

Ce voyage devrait comprendre :

- Le transport : en autocar de tourisme **avec sanitaires ouverts**
- L'hébergement : en famille d'accueil (proposer également une variante en auberge pour les accompagnateurs)
- La restauration : du dîner le jour 1 jusqu'au diner du jour 5
- Les visites guidées et les entrées dans les lieux touristiques
- L'assurance annulation complète : collective et individuelle
- L'assurance assistance rapatriement

### **Conditions :**

La proposition devra détailler les possibilités de modification à la baisse de l'effectif et spécifier leurs répercussions sur le coût du voyage pour une information donnée un mois avant la date de départ du voyage.

La proposition devra contenir une assistance durant le voyage.

La proposition devra également détailler les possibilités d'annulation et leurs répercussions en termes d'indemnisation du prestataire en fonction du délai de l'annulation par rapport à la date de départ du voyage ; du motif de l'annulation.

Ces éléments devront être clairement précisés compte tenu de leur impact sur le choix du prestataire.

A noter que lorsque, avant le départ, le respect d'un des éléments essentiels du marché serait rendu impossible par suite d'un événement extérieur qui s'impose au titulaire (modification de la réglementation concernant les déplacements, attentats, épidémie de COVID 19 ou tout autre cas de force majeure), le collège devra disposer du droit de résilier le marché sans avoir à supporter de pénalités ou de frais et être remboursé de la totalité des sommes versées (assurances comprises).

Le prix du marché, revêt la forme d'un prix forfaitaire et global qui est réputé rémunérer l'ensemble de la prestation. Il comprend notamment toutes les charges fiscales, para fiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation, y compris pour l'étranger.

Les gratuités pour les accompagnateurs ne sont pas acceptées et devront être intégrées au prix global. Il n'est pas possible pour le voyageur de confier une carte bancaire ou de l'argent à un accompagnateur pour régler directement certaines des prestations.

Aucune rémunération complémentaire ne pourra être versée au titulaire pour la réalisation des prestations définies dans le présent cahier des charges ; sauf accord préalable du collège suite à des circonstances exceptionnelles.

## **Article 2 – Conditions de la consultation**

### **2 – 1 Procédure**

Marché à procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique

### **2 – 2 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## **Article 3 – Contenu et présentation des offres**

Le marché est constitué par les documents contractuels suivants :

- le présent document valant Cahier des Clauses Particulières
- l'acte d'engagement (annexe 1)

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes dûment datées et signées :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner à un marché public
- Des documents et renseignements permettant à l'acheteur de vérifier son aptitude à exercer son activité professionnelle, ses capacités économiques, financières, techniques et professionnelles.
- Un document indiquant, le cas échéant, s'il a recours à d'autres fournisseurs ou prestataires.
- Des fiches techniques : descriptif complet du séjour, des moyens de transport utilisés et des modalités d'hébergement
- Un acte d'engagement reprenant et acceptant les éléments du présent document et détaillant précisément le prix TTC et la prestation.

A ces documents pourra être joint tout autre document technique, informatif et/ou explicatif jugé utile par le candidat à la compréhension et à la présentation de son offre.

## **Article 4 – Condition d'envoi des offres**

Les candidats transmettront leur offre sous forme dématérialisée sur le site de l'AJI :

<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>

**La date limite de réception des offres est fixée au **lundi 8 novembre 2021 à 12h00.****

Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

## **Article 5 – Jugement des offres**

Pour le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, les critères suivants seront appliqués :

<b>Critère d'attribution</b>	<b>Pondération</b>
Qualité de service proposé (programme, assurances, conditions d'annulation, de révision du nombre de participants...)	40 %
Prix	60 %

Le contrat définitif ne sera signé qu'après validation du conseil d'administration prévu le mardi 23 novembre 2021.

## **Article 6 – Négociation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les sociétés ou organismes ayant présentées des offres recevables.

## **Article 7 – Renseignements complémentaires**

Les candidats peuvent obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, en s'adressant par courriel pour les :

- Renseignements d'ordre administratif

Gestionnaire : Mme. Claire Mauriat

E-mail : int.0630016A@ac-clermont.fr

- Renseignements d'ordre pédagogique

Enseignant : M. Maurice Solignac

E-mail : maurice.solignac@ac-clermont.fr

## **Article 8 – Délai de paiement et intérêts moratoires**

Le délai applicable de paiement des factures sera un délai maximum autorisé réglementairement, à savoir trente jours à compter de la date de réception de la facture ou du service fait effectif de la prestation. Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

La facture devra comporter les indications suivantes :

- La référence au présent marché,
- Le nom et l'adresse complète du service destinataire des prestations,

- Le numéro de compte bancaire ou postal du titulaire, tel qu'il est précisé dans l'acte d'engagement.
- La facture devra être déposée sur le portail Chorus Pro  
(le SIRET d'identification de la structure est le 19630016400015)

Sont désignés pour les règlements :

- **Ordonnateur**

Madame la principale du collège A.G. Monnet : Sandrine BEDOS

- **Comptable assignataire des paiements**

Monsieur l'agent comptable du collège A.G. Monnet : Cédric CHARPEAUD

### **Article 9 – Délais d'exécution, pénalités de retard**

Sans objet

### **Article 10 – Avance**

Des acomptes pourront être prévus dans l'offre dans le respect de la réglementation comptable propre aux établissements publics d'enseignement

### **Article 11 – Déclaration sans suite**

Pour un motif d'intérêt général motivé, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la procédure. La déclaration sans suite peut intervenir à tout moment de la procédure jusqu'à la signature du marché, et ce sans délai, même si ce dernier a été attribué. Le candidat retenu, quand bien même le marché lui est attribué, ne peut prétendre à aucune indemnité compensatoire en raison de l'absence de droit acquis à la signature du contrat.

## DESCRIPTIF DU SEJOUR

**Lieu :** Fribourg

**Date :** du lundi 11 avril au vendredi 15 avril 2022

**Hébergement :** en familles et en pension complète

**Effectifs prévisionnels :** 40 élèves (maximum) et 4 accompagnateurs

### **Jour 1 : lundi 11 avril 2022**

Départ du collège de Champeix vers 6h00 - Déjeuner prévu par les élèves

Visite libre de Mulhouse, cité de l'automobile

Route vers Fribourg

Présentation des familles – Installation, dîner, nuit

### **Jour 2 : mardi 12 avril 2022**

Petit déjeuner dans les familles

MATIN : visite guidée en français de l'écoquartier Vauban

Panier repas

APRES-MIDI : visite guidée à pied du centre-ville de Fribourg francophones.

Dîner et nuit

### **Jour 3 : mercredi 13 avril 2022**

MATIN : balade en bateau sur le lac de Titisee suivie d'une collation « locale » - Visite libre de Neustadt

Panier repas

APRES-MIDI : Bad Dürkheim - visite libre du musée des masques de carnaval Narrenschopf

Dîner et nuit

### **Jour 4 : jeudi 14 avril 2022**

MATIN : Balade aux chutes de Triberg et visite guidée en français du musée de l'horloge de la forêt noire

Panier repas

APRES-MIDI : Wolfach - Visite guidée de la soufflerie de verre « Dorotheenhütte »

Dîner et nuit

### **Jour 5 : vendredi 15 avril 2022**

MATIN : Rust – Journée libre à Europa Park – Retour en France

Panier repas et dîner en cafétéria